

INFO-PARENTS



Notre journal mensuel

Nous vous invitons à consulter le site Internet de notre école à l'adresse suivante : <https://delarchipel.cssdgs.gouv.qc.ca/>

Calendrier octobre 2023

13 octobre	Première communication Photo scolaire
17 octobre	Chanson de la Culture
19 octobre	Animation historique en 4 ^e
27 octobre	Planétarium 3 ^e cycle Écomuséum préscolaire 5 ans

Sujets	Description
PREMIÈRE COMMUNICATION	13 octobre 2023 sur le portail-parents. Vous recevrez un courriel vous indiquant ce qui sera évalué au 3 prochains bulletins.
RETARDS	Lorsqu'un enfant arrive en retard, celui-ci rate l'accueil du matin en classe et par le fait même, dérange l'enseignant et les élèves par son retard. Nous demandons votre collaboration afin de faciliter les apprentissages de tous. Tout retard sera comptabilisé et référé à la direction. Si les retards deviennent une habitude, des mesures pourraient être prises afin de remédier à la situation.
	Nous sommes toujours à la recherche de personnel pour surveiller les récréations et les dîners. Cela vous intéresse ou vous connaissez quelqu'un? Bienvenue aux étudiants! 514-380-8899, poste 4531 et choisissez l'option service de garde.
FACTURES ET PORTAIL 	N'oubliez pas d'aller sur le portail MOZAIK afin de consulter vos factures. La facture des effets scolaires ainsi que celle du service de garde et de la surveillance du dîner s'y retrouvent. Attention : les codes pour payer sont différents d'une facture à l'autre selon le service.
ENTRÉE SUR LA COUR LE MATIN PAS AVANT 8H	Vous devez attendre que la surveillante sur la cour vienne ouvrir la porte de la clôture avant de laisser entrer les enfants dans la cour de récréation. IL EST INTERDIT D'OUVRIER LA CLÔTURE, SEUL UN EMPLOYÉ DE L'ÉCOLE EST AUTORISÉ À LE FAIRE. Merci de respecter cette consigne de sécurité.
DÉPARTS HÂTIFS OU EXCEPTIONNELS (Risque d'erreur par l'école)	Lorsqu'un enfant doit quitter l'école avant la fin des cours, téléphonez au secrétariat ou au service de garde. Le parent doit se présenter et attendre son enfant dans l'entrée du secrétariat. Si votre enfant doit partir plus tôt lors d'activités spéciales qui se déroulent à l'école ou à la veille d'un congé, nous vous demandons de le faire avant 9h. Nous ne voulons pas nuire aux activités et à ceux qui les vivent.

Halloween à l'école

31 octobre 2023

- Arriver déguiser le matin
- Surveiller les communications de l'enseignante pour les activités de la classe s'il y a lieu
- Pas de long costume (pour ne pas tomber)
- Être chaussé adéquatement et selon la température pour aller aux récréations
- Rien qui cache les yeux

Aucun geste de violence en lien avec le costume ne sera permis

(EX : je suis un zombi et je saute sur les autres, pas d'armes)



BONBONS

Ne pas envoyer de bonbons le 31 octobre et les jours suivants.

C'est une question de gestion des allergies.

*De tous les membres de l'équipe
de l'Archipel*

Joyeuse Halloween !

